



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Guyane : environnement

Question écrite n° 40324

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'ampleur des rejets fortement polluants de certaines activités industrielles en Guyane. L'accident du lanceur Ariane 5 le 4 juin dernier rappelle qu'il est essentiel que soient rigoureusement évalués les risques représentés par ces activités sur le milieu physique et leur impact sur la santé publique. Elle la remercie de faire connaître les mesures envisagées pour le contrôle de la qualité de l'air et de l'eau en Guyane, eu égard à l'intensification des activités spatiales et minières. Elle souhaite vivement que ce contrôle soit effectué par un organisme indépendant des milieux industriels concernés. Elle demande une absolue transparence des données collectées et leur publication accompagnée des valeurs standard (normes et seuils). Elle rappelle que la technologie en œuvre dans Ariane 5 est nouvelle et induit la nécessité d'un état des lieux à défaut d'état zéro et un suivi de l'évolution des paramètres pertinents sur la qualité de l'air, de l'eau, d'échantillons végétaux et d'indicateurs de santé pour une appréciation des effets cumulés.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant l'ampleur des rejets polluants de certaines activités industrielles en Guyane. L'échec du vol 501 d'Ariane V le 4 juin dernier a suscité à nouveau la légitime préoccupation des habitants de la Guyane au regard de l'effet des activités industrielles sur l'environnement de ce département. Le ministère de l'environnement, conscient de ce problème, a suivi les recommandations issues du rapport d'audit des risques technologiques majeurs en Guyane réalisé à sa demande, il y a deux ans. Dans ce cadre, il propose la création dans ce département d'un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI), comme il en existe déjà en métropole sur plusieurs sites industriels d'envergure. Cette structure pluraliste, associant de manière équilibrée les services de l'État concernés, les collectivités territoriales, les acteurs industriels, les associations de riverains et de défense de l'environnement, les enseignants, des personnalités qualifiées des milieux scientifiques et médicaux et les médias, pourra garantir l'indépendance de l'information. Articulé autour des thèmes : risques industriels, pollution atmosphérique, pollution des eaux, pollution des sols/déchets, transport des matières dangereuses, information/communication..., ce SPPPI a une mission d'information. Il constitue également une force de proposition en matière d'analyses et d'expertises indépendantes concernant les pollutions et les risques dus à toutes les activités industrielles. Cette situation assure la mise en place de réseaux de surveillance de ces pollutions et de leur impact sur la santé publique et les différents milieux naturels et conduit des actions de formation et de sensibilisation en milieu scolaire, d'édition de documents destinés au public.

Données clés

Auteur : [Mme Taubira-Delannon Christiane](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40324

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3339

Réponse publiée le : 19 août 1996, page 4516